

LA PROVENCE, VERSAILLES ET PARIS: RÉSEAUX ET PROTECTION NOBILIAIRE AU XVIII^e SIÈCLE

Jean-Baptiste de Valbelle, dit « Le Tigre », chef d'escadre des armées navales, écrivait dans son testament en 1702 ces mots destinés à ses neveux: « Elevez ces enfants dans la crainte de Dieu et éloignez les de toute ambition. Un gentilhomme né à l'un des bouts du Royaume, sans parents et sans protection à la cour ne fera jamais grande fortune en France. Il ne fera que manger son bien et essayer toute sorte de dégouts. Et contez bien que pour un qui parvient aux honneurs de la guerre, il y en a plusieurs milliers qui se font casser la tête et dissipent leurs biens »¹. Cette vieille dynastie marseillaise des Valbelle, aux origines controversées, était parvenue à un rang inégalé en Provence par ses possessions et par l'exercice du pouvoir à Marseille aux XVI^e et XVII^e siècles, tant dans le corps des galères, qu'à la tête de l'Amirauté des Mers du Levant, dans le consulat et la viguerie. À Aix, des mortiers de présidents au Parlement, et partout des terres érigées en dignité, des alliances prestigieuses. Devenus une famille de cour, les Valbelle se transforment en officiers de cour. Le cousin de Jean Baptiste, le marquis de Valbelle d'Aiglun, capitaine des gardes du corps de Louis XIV, une des charges les plus prestigieuses de l'entourage royal, irrite beaucoup Saint-Simon: peut-être était-il plus souple, plus courtisan que le Tigre ?

Donc, à un moment donné du *cursus* du moindre des gentilshommes, du parcours du « vivre noblement », la Cour est nécessaire. Néanmoins, il y a une grande différence entre le XVII^e siècle, où un séjour à la cour est un complément indispensable à une bonne éducation de gentilhomme², sans autre difficulté que l'argent nécessaire au voyage et au séjour à Paris, et la fin de

1. Ce testament est cité par Charles de LA RONCIÈRE dans sa biographie du Tigre, Paris, 1935.

2. Cf. Notamment les nombreux Mémoires et Relations de gentilshommes conservés à la Bibliothèque d'Arles (Lestang-Parade, Grimaldi-Régusse, Sabatier, Barras).

l'Ancien régime où la cour est devenue une coterie fermée et hiérarchisée où pourtant il est indispensable d'intriguer. Comment donc faisaient les Provençaux ? Quelles familles étaient à la Cour, quels étaient les personnages influents ? À Paris, dans les ministères, dans les ambassades, les évêchés, quels sont les Provençaux susceptibles d'aider leurs concitoyens ? C'est dans le corps de la marine et des galères que les Provençaux s'imposèrent et finirent par former eux-mêmes une puissance avec des clans et des tactiques dignes des combats navals.

LE BESOIN DE PROTECTION

« Depuis, je n'ai pas l'honneur d'être employé parce que je n'ai ni parents, ni amis à la cour. J'ai pourtant écrit aux ministres pour leur demander à servir » écrivait en 1763, M. de Lyle-Taulanne³. Depuis... cela voulait dire, depuis qu'il avait été nommé capitaine de vaisseau en 1757 il n'avait obtenu que deux commandements. Il avait pourtant de nombreuses parentés avec les Villeneuve-Vence et le marquis de Grasse parla pour lui. Mais rien n'y faisait. En 1771 l'amiral de Bompar, puis le bailli de Mirabeau avec qui il semble très lié, écrivent pour lui à Choiseul, aucun résultat. Avec le temps l'aigreur s'accroît : « J'ai vu donner des commandements à mes cadets. M. le chevalier d'Oppède a servi sous moi pendant la guerre et les services de M. de Meyrargues ne peuvent entrer dans aucune comparaison » écrivait-il en 1773 au nouveau ministre Boynes. Il eut alors deux brefs commandements en cette année 1773 puis fut renvoyé dans ses foyers avec un brevet de chef d'escadre en 1777 !

C'était un sujet de plainte pour les marins qui n'avaient plus obtenu de commandements et qui n'avaient pas reçu de brevet de chef d'escadre. M. d'Agay, dans sa lettre au Comité des pensions de l'Assemblée nationale marquait : « Pouvez-vous croire, M. M., dans les places distinguées pour mon grade, et que je pouvais rendre longtemps utiles, de l'aveu de tout le corps de la marine, je n'ai plus obtenu, malgré mes instances réitérées aucun commandement et qu'enfin pendant l'étrange ministère de M. de Boynes, j'ai été forcé d'accepter une retraite de 2 800 livres (...) je fus donc forcé d'aller gémir chez moi de ne pouvoir pas mettre à profit tout ce que j'avais acquis pendant 45 ans et avec soin dans toutes les parties de mon métier (...) j'eus encore le désagrément de voir accorder peu après, de plus fortes retraites, avec la commission de chef d'escadre, à nombre de capitaines proscrits par M. de Boynes, qui avaient bien moins de services que moi »⁴. M. d'Agay avait pourtant essayé de faire jouer ses protections et relations à la cour. Les

3. Papiers Lyle-Taulanne, Archives de Saint Ferréol, Var.

4. Brouillon de lettre, 1790, Archives d'Agay, Var.

parents et protecteurs de sa mère – Gabrielle de Roux – étaient les Félix du Muy, c'est-à-dire, le marquis du Muy⁵ et son frère le maréchal du Muy.

En avril 1758, lors de l'affaire de Carthagène, M. d'Agay avait sauvé son vaisseau L'Oriflamme, ce qui avait été unanimement applaudi, tandis que l'Amiral du Quesne-Monnier se faisait prendre sur le Foudroyant. Celui-ci, très bien en cour faisait circuler à Paris le bruit que M. d'Agay aurait du obéir et se faire prendre comme les autres⁶. Sentant le vent tourner, M. d'Agay adressa immédiatement au marquis du Muy un compte rendu complet de son action, puis lui adressait copie d'un questionnaire que M. de Glandevès lui avait remis de la part du ministre, M. de Moras. Celui-ci était remplacé fin mai par M. de Massiac, lieutenant général des Armées navales, amant de Madame Gourdan, épouse du premier commis du ministère de la Marine, très liée avec le marquis du Quesne... Nouveau coup du sort... M. d'Agay pressait alors son père d'écrire à son cousin du Muy « pour le mettre dans le cas de vous confier tout ce qu'il apprendra sur mon compte; il vous a souvent écrit des choses qu'il voulait nous cacher ». Le marquis du Muy se rendit en effet chez le ministre Massiac qui lui répondit qu'il avait été très content de la manière dont M. d'Agay avait conduit le vaisseau qui lui avait été confié, que son dernier mémoire lui avait confirmé la bonté de ses manœuvres et enfin « lui parla toujours dans les meilleurs termes ». De sa prison de Southampton, du Quesne portait plainte contre d'Agay pour insubordination, ce qui mettait ce dernier dans une fureur noire: « J'ai bien de la peine à l'empêcher de partir pour Paris pour demander lui-même un conseil de guerre qu'il regarde comme son triomphe » écrivait son père au marquis du Muy en octobre 1758. Massiac quittait à son tour le ministère en janvier 1759 remplacé par Choiseul qui n'appréciait pas beaucoup du Quesne. Aussi, par une manœuvre de cour que d'Agay ne comprit pas, Choiseul promu du Quesne commandeur de l'ordre de Saint Louis mais ne lui donna plus jamais aucun commandement, avant de prendre sa retraite comme « lieutenant général ad honores ». Mais M. d'Agay n'obtint plus jamais aucun commandement non plus, malgré le soutien actif de ses cousins. Sa carrière était brisée par une belle action qui se heurta au jeu subtil de la cour.

En 1767, M. d'Agay épousa la fille du président de La Roquette qui lui proposa ses beaux-frères parisiens, le marquis et le vicomte de Castellane-Esparron. Et en 1768, destiné à tenter sa chance auprès du nouveau ministre Choiseul, M. d'Agay se met en route pour Paris. Malheureusement le mar-

5. Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy (1707-1777), Lieutenant général et Premier maître d'Hôtel de la Dauphine, père de la marquise de Créquy, la fameuse « mémorialiste », et frère du maréchal du Muy, ministre de la guerre. Les Félix étaient apparentés aux Roux d'Agay par les Castillon et les d'Arène, vid. notre thèse: *Les officiers de marine provençaux au XVIII^e siècle, vers la formation d'un corps homogène de la noblesse provençale à la fin de l'Ancien régime*, ParisIV, 1994. II, La tradition maritime provençale, Marseille cité des galères.

6. Cf. notre article, « Un épisode naval de la guerre de Sept ans », in *Marins et Océans*, N° III.

quis de Castellane-Esparron⁷, grand ami de Choiseul avait quitté Paris pour Aix où M. de La Roquette le rencontre « M. de Castellane est arrivé hier au soir ici mon cher gendre et je viens de le voir (...) On lui a envoyé la lettre que je lui ai écrite et qui ne l'a plus trouvé à Paris, il m'a parlé avantageusement de vous, et il paraît s'intéresser à vous, mais par malheur, il n'a pas vu M. de Praslin lorsque ce ministre est venu à Paris et il n'a pas pu vous recommander à lui avant son départ. Il m'a dit qu'on faisait cas de vous et que vous étiez estimé, que vous devez faire votre cour au ministre, mais principalement voir fréquemment les commis et surtout M. Rodier de qui vous devez tâcher de gagner l'amitié et l'estime. Je conviens que vous faites là un triste et ennuyeux personnage, mais puisque vous y êtes, il faut tâcher comme vous dites de tirer parti »⁸. M. d'Agay rendait ensuite visite au vicomte de Castellane⁹ mais sans grand succès : « Je ne suis pas surpris que M. le vicomte de Castellane ne vous ait pas fait la moindre offre de service après lui avoir parlé de vos services et de vos campagnes ; je crois que je vous ai prévenu qu'il n'était pas fort obligeant »¹⁰. M. d'Agay demeura trois mois à Paris, allant régulièrement à Versailles faire sa cour à Choiseul et à ses commis, à M. de Laverdy, aux Provençaux haut placés, mais rien n'y fit, il rentra à Draguignan et prit définitivement sa retraite en 1772.

C'est principalement pour faire avancer leur carrière que les officiers ont besoin de la cour. Aussi, parce que la cour est loin, le voyage très cher, les garnisons et les guerres principalement sur les frontières du nord et de l'est, que les gentilshommes provençaux se sont tournés vers la Marine et les galères. La proximité des ports de Marseille et Toulon, les accointances avec l'ordre de Malte ont entraîné dès la création de la Marine par Richelieu une prépondérance des Provençaux. Au XVIII^e siècle c'est une écrasante majorité, 1 140 officiers dont 140 amiraux. C'est, pour la noblesse provençale un moyen unique de carrières, de grades, de pensions et de prestige. Un quart des officiers généraux de la marine royale sous le règne de Louis XVI est provençal¹¹.

Mais à la fin du XVIII^e siècle, ce besoin de protection est de plus en plus nécessaire pour placer des enfants de plus en plus nombreux.

L'accroissement démographique de la France, à la fin de l'Ancien régime, a profité également à la noblesse. Cet accroissement se produit alors que le nombre de places dans le premier ordre est identique (canonicats,

7. Joseph-Jean-Baptiste de Castellane, marquis d'Esparron et de la Garde-Adhémar (1704-1790), maréchal de camp, gouverneur des îles Sainte Marguerite et de Bellegarde en Roussillon, marié à Julie Françoise de Simiane, petite fille de Madame de Grignan.

8. Lettre du Marquis de La Roquette à M. d'Agay, Aix, 6 avril 1768, Archives d'Agay (Var).

9. Gaspard de Castellane-Esparron, vicomte de Castellane (1706-1779), Mestre de camp du régiment de Penthievre-Cavalerie, maréchal de camp et chambellan du duc d'Orléans.

10. Lettre du marquis de La Roquette à M. d'Agay, *id.*

11. Cf. notre thèse citée supra note 5.

prieurés, abbayes, évêchés), que les commanderies de Malte sont même en diminution, que les régiments n'augmentent pas, ni les autres emplois que la noblesse pourrait convoiter. Au contraire, la sévère réduction des effectifs qui suivit la paix de 1753 limita le nombre des officiers subalternes : « ...et ainsi en 1789, les gentilshommes français étaient défavorisés par rapport à leurs homologues des autres nations. Les officiers subalternes servant dans les armées prussienne, autrichienne, et dans celle des différents états allemands était, pour une population équivalente, deux fois plus nombreux que les officiers subalternes français¹² ». Or c'était dans la noblesse provinciale que se recrutaient ces officiers. Les consulats, le génie, les fermes sont parfois des débouchés pour les cadets de familles pauvres. Seule, la Marine a connu un bond en avant avec la guerre d'Indépendance américaine. Elle a entraîné un regain de candidatures dans ce corps que la paix immobilise et restreint. Sont favorisés les « enfants du corps »¹³, alors que tout le monde veut entrer dans la marine. La concurrence devient de plus en plus rude. Depuis 1750 et 1781 la noblesse est exigée partout, mais plus seulement sur le papier, il faut faire ses preuves, aller à Paris, voir M. M. Chérin et d'Hozier, se confronter à leur sévérité et probité. Il faut faire des choix de carrière, et maintenant que l'éducation des officiers est devenue à la mode avec l'École militaire, les collèges préparatoires, il faut soupeser toutes les chances, les protections, donner la meilleure formation, se faufiler entre tous les réseaux. Cela n'a plus rien à voir avec le début du siècle où l'on se contentait de demander des lettres de garde de la marine, on les obtenait, on partait, on naviguait, on se formait... La création des Écoles royales de la Marine à Vannes et Alais par le maréchal de Castries va modifier bien des habitudes. Au milieu des doutes sur le choix d'une place ou d'un corps, la marine représente une sécurité ainsi que M^{me} de Ripert de Barret l'écrit en 1787 : « Mon fils placé dans la marine se trouvera partout avec sa famille et ses amis »¹⁴.

Donc il faut des parents et des amis dans les États majors et « à la cour », mais au bon moment, ayant l'oreille des ministres, et savoir déjouer la concurrence, car chaque famille a ses réseaux, ses parentés.

M. de Lyle-Callian écrivait lui aussi : « J'ai entendu dire mille fois, Ayez de la protection et vous serez avancé, si vous n'en avez pas il n'a qu'à être honnête homme et quand ceux qui ont de la protection auront passé, vous aurez votre tour. On a donc cherché plutôt à se faire des protections qu'à

12. Bernard DESCHARD, *L'Armée et la Révolution. Du service du Roi au service de la Nation*, Paris, 1989, p. 48. Cet auteur incite beaucoup dans sa passionnante étude sur « les difficultés rencontrées par la petite noblesse pauvre à trouver un emploi d'officier donc la limite des efforts consentis, dès avant la Guerre de Sept Ans, pour assurer aux enfants des familles du second ordre la possibilité de servir », vid. Ch.5.

13. C'est-à-dire les fils d'officiers de marine.

14. Lettre au chevalier de Meyronnet-Saint Marc, 10 mars 1787, Archives du château de Saint-Marc, Saint-Marc-Jaumegarde (Bouches-du-Rhône).

mériter son avancement, car on aime pas travailler pour rien »¹⁵. Lui-même, capitaine de vaisseau de 1757, resta inemployé ensuite jusqu'en 1770 et obtint quatre commandements de 1773 à 1778, avant d'être retraits avec un brevet de chef d'escadre en 1778. Il a eu son tour...

Chacun de nos officiers se doit de séjourner à Versailles pour vérifier ses appuis et ses chances: « M. de Raymondis est à Versailles depuis plusieurs jours et a voulu s'y trouver avec M. d'Estaing qui a été présenté à la famille royale la semaine dernière, je souhaite que cet amiral le seconde dans les protections qu'il a: c'est bien à désirer pour lui, car il paraît que le ministre n'est pas plus disposé en sa faveur qu'il ne l'était lors de votre passage à Paris... »¹⁶ L'amiral d'Estaing ne dut pas l'oublier auprès du nouveau ministre, le maréchal de Castries, qui remplaça Sartines en 1781, car il fut fait commandeur de Saint Louis en 1782 et chef d'escadre en 1784... mais n'obtint plus jamais aucun commandement! Encore le jeu subtil de la cour!

Ces propos amers plus que aigres sont trop nombreux pour ne pas refléter une certaine réalité sur les besoins de cette protection pour transformer une carrière honorable servie par quelques dispositions, de la volonté et de l'ambition en une carrière réussie récompensée par des commandements de vaisseaux prestigieux, d'escadres, de colonies ou de ports.

« Un familier de Versailles, en faveur auprès des princes ou de la maîtresse du Roi, introduit auprès du ministre de la guerre ou de ses premiers commis, informé à temps des promotions, est promis à un avancement que jalouse la noblesse de province »¹⁷ nous explique Jean-François Solnon, dans son *Histoire de la Cour*. Ces jeunes courtisans deviennent colonels à 20 ans, brigadiers à 27, maréchaux de camp à 34, lieutenant généraux à 44 ans, tandis que le hobereau dans la meilleure hypothèse se retire lieutenant colonel à 50 ans ou Brigadier à 55 ans. C'est ce qui fait qu'en 1782 la France a près de 600 généraux, « le royaume le plus encombré de haut grades » et 1 100 colonels pour 200 régiments! À ce jeu les Provençaux ne sont pas très bons: quand on prend l'almanach de la cour de l'année 1739, on voit qu'ils n'ont aucun maréchaux de France, trois lieutenant généraux (sur 156), le marquis de Brancas, le comte de Cambis de Velleron et le marquis de Vintimille du Luc, quatre maréchaux de camp sur 127¹⁸, soit sept officiers généraux sur 183 ce qui représente 3,83 %, c'est bien peu.

15. Mémoire de 1748, Archives nationales, Fonds marine C 7 279, cité par Michel VERGÉ-FRANCESCHI in *Marine et éducation sous l'Ancien Régime*, Paris, 1998.

16. Lettre du Sieur Robert à M. de Perrache d'Ampus, maréchal de camp du 11 janvier 1780, citée par H. de JERPHANION, *Le maréchal d'Ampus et son temps*, Draguignan, 1910.

17. Jean-François SOLNON, *La cour de France*, Paris, 1987.

18. Le chevalier de Simiane, le marquis de Brancas d'Oise, le marquis de Forbin-Janson et le marquis de Rousset de Girenton, Il faut y ajouter 1 brigadier d'Infanterie (M. de Valouze), 3 brigadiers de cavalerie (marquis de Marignane, marquis d'Ancezune, chevalier de Gras-Preigne), soit 4 brigadiers sur 227, ainsi que 10 colonels sur 196 (marquis de Crillon, duc de Brancas-Lauragais, comte de Brancas-Laudun, chevalier de Causans, comte de Villeneuve-Vence,

Trois d'entre eux sont les seuls chevaliers des ordres du Roi provençaux : le comte du Luc, le marquis de Brancas et le comte de Cambis qui est en outre ambassadeur à Londres.

Dans la Maison du Roi et les maisons princières, nous trouvons huit officiers provençaux¹⁹ : ce petit nombre de familles va se montrer particulièrement tenace pour la réussite des siens qui rejaillira sur les parents de leurs *gens*.

Ce besoin de protection mal assuré est certainement une des raisons qui a conduit les gentilshommes provençaux à entrer massivement dans la marine pour se constituer une coterie où ils domineraient et où ils seraient, certes, soumis à cette pression de la Cour pour les commandements et honneurs, mais qui leur permettrait de leur donner des grades et des pensions décentes. Car tel qui se plaint et qui part chef d'escadre par commission ou brigadier avec 3 000 livres de pension aurait terminé capitaine, chevalier de Saint-Louis avec 800 ou 1 000 livres dans l'armée de terre. D'autre part, en constituant un ensemble prépondérant dans la marine par son nombre même, puis par ses officiers généraux, de plus en plus nombreux, entraînant des familles en place ou très en vue, une politique d'alliances et de stratégie, la noblesse provençale s'est assurée sa propre protection en créant un mouvement s'amplifiant au fil des années et brisé par la Révolution.

Quand on prend le même almanach royal, mais de l'année 1788, on constate que les Provençaux occupent plus de place : quatre lieutenants généraux²⁰, 18 maréchaux de camp²¹, 15 brigadiers et 14 colonels²². On voit de vieux noms familiers de la cour : Brancas, Cambis, Vintimille, Castellane, Villeneuve, mais aussi d'autres que la marine a poussés, Suffren, de Grasse, Vialis²³.

(suite note 18)

marquis d'Ancezune, chevalier de Brancas, marquis de Sabran, comte de Vintimille, comte de La Baume-Suze). On notera qu'il y a 5 Brancas, 2 Vintimille, 1 Villeneuve, 1 Sabran, 1 Simiane, 1 Forbin...

19. Le marquis de Castellane, enseigne des gardes du corps du Roi, 1^{re} compagnie française, le duc de Gadagne, enseigne des Gendarmes de la garde ordinaire du Roi, le marquis de Marignane, Brigadier des cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi, le marquis de Pérussis, mestre de camps de cavalerie, enseigne des mousquetaires de la garde du Roi, le comte de Castellane, mestre de camps, cornette des mousquetaire de la garde du Roi, le marquis de Grille, aide-major des gardes françaises, le marquis du Muy, mestre de camp, capitaine lieutenant des cheveu-légers du Dauphin et le chevalier du Muy, mestre de camp, 1^{er} cornette des cheveu-légers d'Orléans. 8 officiers sur 506 soit 1,6 %.

20. Les ducs de Brancas, Brancas-Ceireste et Crillon, le marquis de Cambis d'Orsan.

21. 3 Castellane, Grasse, Barbantane, Vintimille, Villeneuve, Montgrand, Fortia de Pilles, Vialis, Sabran, Perrache d'Ampus.

22. Grimaldi, Barbantane, Suffren de Saint Tropez, Mirabeau, Forbin-Janson, Vintimille du Luc, Fulque d'Oraison, d'Anselme, Galliffet, Du Plan de Sieyès, d'Agoult, Baroncelli-Javon.

23. Les chevaliers des Ordres du Roi sont le bailli de Suffren qui vient de mourir, le marquis de Brancas, le comte de Vintimille ; le duc de Villars-Brancas étant chevalier de la Toison d'Or.

L'état de la Marine à la même époque nous donne un vice-amiral de France sur deux (le bailli de Raymond d'Eoulx), 4 lieutenants généraux sur 14 (Fabry-Fabrègues, Barras-Saint-Laurent, d'Arbaud-Jouques, Bausset), 13 chefs d'escadres sur 39²⁴, soit 18 officiers généraux sur 55 – un tiers – auxquels on peut ajouter neuf chefs de division sur 38²⁵ et 24 capitaines de vaisseaux sur 87. La démonstration est évidente. C'est en grande partie par la Marine que la noblesse provençale est parvenue à la Cour et à Paris à la fin du XVIII^e siècle.

LES PROVENCAUX À LA COUR

Les Provençaux se plaignent toujours de l'éloignement de la capitale, des ministres, de Versailles, du Roi et de leur peu d'influence. À lire les grands Mémoires du XVIII^e siècle, à commencer par Saint Simon, les noms provençaux figurent en petit nombre parmi les gens influents²⁶. Il convient d'examiner ce qu'il en était en fait, qui est réellement influent et qui est invoqué tant à Paris qu'à Versailles, en donnant quelques exemples familiaux sur l'art de se glisser à la Cour.

Il y a une grande différence on l'a dit, entre la cour avant et après Versailles, entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, quand la concurrence est devenue plus rude et que toutes les familles ont voulu parvenir. Des familles comme les Villeneuve, les Pontevès, les Simiane, les Castellane, les Sabran, les d'Agoult ont de tout temps été à la cour mais il y a aussi une grande différence entre vivre à la cour et y occuper des charges, des emplois qui comptent, c'est-à-dire ceux qui permettent d'approcher les souverains, les princes et les ministres, et de jouir d'une influence.

Les Vintimille du Luc ont une réussite formidable depuis plus d'un siècle à la Cour où disait Mathieu Molé à la fin du XVIII^e siècle: «Le nom de Vintimille avait tout fait: il plaçait à la cour... même il n'y cédait à aucun autre»²⁷. Après l'ambassadeur et chevalier des ordres, de Louis XIV, le comte du Luc, ils ont donné le marquis du Luc, Lieutenant général, Inspecteur général de la cavalerie, Gouverneur de la citadelle de Marseille, Gentilhomme de la chambre du Roi, marié à Félicité de Mailly-Nesle, maîtresse du Roi, Dame du Palais de la Reine, le marquis de Vintimille, chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois, chevalier des Ordres du Roi en 1783,

24. Marin, d'Albert, Coriolis d'Espinouse, Chabert, Thomassin-Peynier, Glandevès, Raimondis, Brun-Boades, Bertet de la Clue, Monnier du Castellet, d'Aymar.

25. Renaud d'Aleins, Vidal d'Audiffret, Flotte, Pontevès-Gien, Bruny d'Entrecasteaux, Roux de Bonneval, Villages, Chaussegros, Vintimille.

26. Cf. notre communication: «D'Ollioules à Versailles, ou l'huile d'olive et la cour», in *Les méridionaux et la cour*, Journée d'étude du centre de recherches du château de Versailles, Versailles, juin 2006.

27. Comte MOLÉ, *Souvenirs d'un témoin de la Révolution et de l'Empire*, Genève, 1943.

frère d'un amiral de cour, le vicomte de Vintimille, capitaine de la compagnie des Gardes Marine de Toulon, et sa femme, dame de compagnie de Mesdames. Leur fille, la marquise de Vérac, sera dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Les Vintimille protégeront leurs cousins Glandevès et se montrent bons parents encore au début du XVIII^e siècle²⁸. À la fin du siècle, selon les témoignages du jeune Raousset-Vintimille-Seillons²⁹, ils sont beaucoup plus distants vis-à-vis des Provençaux qui les sollicitent. Selon l'expression du temps, « ils mangeaient des poids chauds sur la parenté ».

Après la disparition de la branche des comtes de Grignan, les Castellane, fort gueux furent rétablis à la cour par le comte de Castellane, marié à la nièce du cardinal de Fleury, maréchal de camp et ambassadeur à Constantinople. Le comte d'Argenson note que « C'était une place à mettre de côté en dix ans 300 000 livres et plus, si l'on était un Provençal avide comme Castellane ». Ce mariage fut l'origine de la splendeur de cette branche des Castellane qui ne possédait que 30 000 livres de fonds : la dot de sa femme. Le gouvernement de Niort en 1738, puis une cornette de mousquetaire revendue 150 000 livres, et la fortune procurée par l'ambassade à Constantinople³⁰ leur permirent d'acheter Villandry bientôt érigé en comté, de quitter à jamais la Provence et ses garrigues ingrates. Son fils aîné, le marquis de Castellane, maréchal de camp, gouverneur de Niort et des îles de Lérins, chevalier des Ordres du Roi, fut chevalier d'honneur de Madame Sophie et sa femme, dame de compagnie de Madame Victoire, le cadet, évêque de Mende et aumônier du Roi, ses deux petites filles, dames de compagnie de Mesdames et, consécration d'une carrière de cour, la vicomtesse de Castellane née Saulx-Tavannes fut dame du Palais de la Reine : c'est la branche du maréchal de Castellane et du célèbre « Boni ».

Les Castellane étaient traditionnellement attachés à la maison d'Orléans : un cadet Castellane-Esparron était gentilhomme de Monsieur, frère du Roi. Son neveu, le marquis de Castellane-Esparron était un grand ami du duc de Choiseul. Quant à son frère, le vicomte de Castellane-Esparron, encore plus influent et riche, ancien officier de galère, maréchal de camp, chambellan du duc d'Orléans, il est le beau frère du marquis de Vintimille, le père de la princesse de Bergues, mais on l'a vu peu aimable³¹ !

28. Lettre du comte du Luc au baron de Glandevès, son neveu, Le Luc, 30 septembre 1721, promettant une recommandation en faveur du maréchal de Médavy.

29. Cf. Correspondance familiale aux Archives départementales du Var, 13 J 63, papiers Raousset.

30. Cf. Henry CARRÉ, *La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, 1920.

31. Le marquis de Castellane-Mazaugues, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint Louis, fut chevalier d'Honneur de la comtesse d'Artois, ce qui ne semble pas avoir profité à cette branche des Castellane éteinte au début du XIX^e siècle sans grande fortune .

Autre mariage de cour qui profita beaucoup à cette maison, c'est celui de Jean-Baptiste, marquis de Norante, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, avec la sœur de Rouillé, ministre de la Marine de 1749 à 1754 : elle obtint une place de dame de compagnie de la duchesse douairière d'Orléans, et une pension de la cour de 6 000 livres et lui-même devint capitaine de galère et chevalier de Saint Louis sans bouger du Palais Royal où ils avaient un appartement. Sa carrière de cour fut plus brillante car il fut pourvu de la charge de Premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Sa sœur avait épousé le marquis de Mirabeau, et fut la mère de « l'Ami des Hommes » et la grand-mère du Tribun. Sa fille unique, dame de compagnie de Mesdames, épousa le marquis de Castellane-Grimaud.

Les Sade se sont glissés à la cour au début du XVIII^e siècle après avoir occupé les premières places du Comtat venaissin, avec le comte de Sade, marquis de Saumane et de Mazan, protégé du prince de Condé – il sert dans son régiment de dragons – qui le fait nommer en mission diplomatique à Londres en 1737, puis ambassadeur auprès de l'Électeur de Cologne en 1740 et Lieutenant général des provinces de Bresse, Bugey et Valromey. Il a épousé en 1733, Marie-Eléonore de Maillé, dame de compagnie de la duchesse de Bourbon et furent les parents du divin marquis qui n'a pas continué dans la voie de ses parents.

M. de Lyle-Taulanne se plaignait de l'avancement de Forbin d'Oppède, oui... mais le chevalier d'Oppède était un Forbin, et il avait pour lui tout un clan permanent de prélats, d'officiers généraux, d'alliances ducales et ministérielles et en outre un nom, et fameux dans la marine, depuis le comte de Forbin et fameux à la cour, surtout depuis le cardinal de Janson, grand aumônier de France.

Les branches de Janson et d'Oppède sont à la cour au XVIII^e siècle. Les Forbin-Janson sont lieutenants généraux ou maréchaux de camp, gouverneurs héréditaires d'Antibes. Les Forbin d'Oppède passent directement du Parlement d'Aix à Paris où leur fortune leur permet de mener grand train de vie. Le marquis de Forbin d'Oppède, mestre de camp de cavalerie, capitaine-lieutenant des chevaux légers du duc de Bourgogne. À la fin du siècle, l'abbé de Forbin d'Oppède sera aumônier de la reine Marie-Antoinette.

Autre famille installée à la cour, les Puget de Barbantane : le marquis de Barbantane, chambellan du duc d'Orléans, ambassadeur auprès du Grand Duc de Toscane de 1766 à 1793 et sa femme la marquise de Barbantane est recue Gouvernante de Mademoiselle d'Orléans, future duchesse de Bourbon en 1765³².

Le marquis de Gantès, lieutenant général des Armées du Roi, commandeur de Saint Louis, est marié en 1764 à Charlotte-Baptiste de Pontevès-

32. Un autre important ambassadeur provençal du clan des amis du prince de Conti est le marquis de Galléan des Issarts, ministre à Dresde en 1746, marié à une Forbin-La Barben.

Giens, présentée à la cour le 31 mai et reçue dame d'honneur de Mademoiselle de Sens, fille de la princesse de Conti. Leur neveu Robert-Antoine de Gantès, fut écuyer de main de la Reine en 1753.

Le comte de Quiqueran-Beaujeu, d'Arles est reçu Sous-gouverneur des princes, petits fils du Roi en 1755. Il pousse ses neveux.

Le comte de Raxi de Flassans, comtadin, Commandant la garde de Monsieur, comte de Provence au palais du Luxembourg, recommande son parent le marquis de Joannis-Nicoud en 1778 et le marquis de Pérussis, autre comtadin, Lieutenant général des armées du Roi, se plaint au ministre Berryer de l'oubli de son neveu, Pierre de Perussis de Grasse, Enseigne de vaisseau, dans la promotion de 1761... cet oubli est vite réparé.

Parmi les réussites familiales des « parvenus » du XVIII^e siècle, il nous faut citer les Félix du Muy, les Galliffet, les Villeneuve-Jarente-Bausset et les Sinéty, ayant tous des accointances avec la marine.

Avec l'ascension des Sinéty on quitte le domaine des vieilles familles de Provence, de toutes façons illustres dans leur province même si elles ne paraissent pas à la cour. Les Sinéty, sortis d'Apt, ont donné beaucoup de bons officiers et, étant fort pauvres, beaucoup de jeunes filles élevées à Saint Cyr, ce qui leur a fait connaître beaucoup de monde.

Jean-Baptiste-Elzéar de Sinéty, page de la duchesse de Berry, Commissaire général de la Marine, « protégé par M. le duc d'Orléans », fut le père d'un page du Roi en la grande écurie, député de la noblesse de Marseille aux États généraux. Un de ses cousins, André-Louis, chevalier de Sinéty, réussit à devenir colonel d'Infanterie, maréchal de camp, sous-gouverneur des Enfants de France et Premier Maître d'Hôtel de Monsieur, frère du Roi. Par là il eut les Honneurs de la cour en 1760 et sa famille après lui. C'était une belle promotion pour ces mercadants d'Apt, d'abord condamnés comme faux nobles en 1667, puis maintenus de justesse par l'Intendant Lebreton en 1708. Son neveu André-Marie de Sinéty, hérita cette charge dans la maison de Monsieur et fut créé marquis de Lurcy-Lévis en Bourbonnais par Lettres patentes de 1770. L'abbé de Sinéty fut aumônier du comte d'Artois. Les alliances Calonne et Grammont-Caderousse les porteront au pinacle des familles à la mode à la fin de l'Ancien régime.

Autre famille parvenue, les Villeneuve, d'Aix, anoblis par charges de secrétaires du Roi et divisée en deux branches, toutes deux au Parlement d'Aix, les barons et marquis d'Ansois et les seigneurs de Forcalqueiret d'où sont issus Hyacinthe de Villeneuve-Forcalqueiret, capitaine de galère, chevalier de Saint Louis, François-Renaud, évêque de Montpellier, et l'aîné, Louis-Sauveur, marquis de Forcalqueiret par Lettres patentes de 1754, ambassadeur à Constantinople, signataire du traité de Belgrade en 1736, nommé au ministère des Affaires étrangères par Louis XV en 1740. Il déclina cet honneur, préférant sa bastide marseillaise de Saint Joseph où il se retira. Son neveu Forbin de Sainte Croix, garde de l'étendart est apostillé « Protégé du marquis de Villeneuve-Forcalqueiret, conseiller d'État » Son fils sera colonel du Régiment

des Landes, son gendre le baron de Moissac, conseiller au Parlement d'Aix, nommé Intendant de la Guadeloupe. Mais surtout l'ambassadeur a épousé une Bausset, de Marseille. Leurs neveux feront de belles carrières. L'aîné, Nicolas-Mathieu, marquis de Bausset (1724-1767) quitte le corps des galères comme enseigne en 1749 et entre dans la diplomatie, protégé par son oncle et soutenu par le clan Choiseul et le prince de Conti: il sera ambassadeur à Cologne puis à Saint Petersburg. Le cadet, Antoine-Hilarion, chevalier de Bausset sera Lieutenant général des Armées navales, président du Conseil de la Marine, commandeur de Saint Louis, chevalier de Cincinnatus. La Motte-Piquet dira de lui en 1783: « C'est un chef d'escadre de cour. C'est ce qu'il y a de mieux à en dire pour n'en pas dire de mal ». C'est un trait un peu fort: le chevalier de Bausset est effectivement un amiral de cour, mais il mena de belles et méritantes actions à la bataille d'Ouessant, en Floride et au Cap Vincent.

Par les Bausset, le marquis de Villeneuve est cousin germain du marquis de Jarente-La Bruyère, père de de Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère (1706-1788), chanoine comte de Saint-Victor de Marseille, évêque de Digne en 1747 puis évêque d'Orléans en 1757. Gai, spirituel, mondain, il joue un rôle politique et social considérable comme chargé de la feuille des bénéfices de 1757 à 1771. C'est avant tout un grand ami de Choiseul et sera compris dans sa disgrâce, exilé à Orléans en 1771, d'où il séjourne fréquemment à Chanteloup où il retrouve d'autres provençaux, Boyer de Fonscolombe, ministre à Gênes et l'abbé Barthélémy, par exemple. Cette amitié et cette influence en font l'un des Provençaux le plus sollicités par les familles de marins provençaux. Tous les parents et amis marseillais, toute la Provence et le Comtat où ils sont répandus avec les branches des marquis de Sénas et d'Orgeval, richement installés à Paris, s'adresse à M^{gr} de Jarente qui n'en peut plus: « Dans ma qualité de citoyen de Marseille, Monsieur le duc, je suis écrasé de demandes pour vous... » écrit-il à Choiseul-Praslin³³. L'apostille « recommandé par M. l'évêque d'Orléans » est fréquente en ces années. Le comte d'Arbaud-Jouques, capitaine de vaisseau tente d'obtenir par lui le commandement de la compagnie des gardes marine de Toulon. M^{gr} de Jarente écrit au duc de Praslin, « A-t-il les qualités nécessaires pour commander cette jeunesse ? C'est ce que j'ignore parfaitement et dont vous pouvez mieux que personne vous informer... »³⁴. Il aidera également ses neveux Jarente-Sénas et Bausset-Roquefort à « arriver », ces derniers surtout grâce au clan de prélats influents et ambitieux, dominé par le cardinal-duc de Bausset, pair de France sous la Restauration, qu'il a tous mis en selle³⁵.

33. Lettre de Versailles, 15 mai 1767, Archives nationales, C⁷ 181.

34. Lettre de Versailles, 15 avril 1769, C⁷ 3.

35. Il aurait été moins fier de son neveu Jarente d'Orgeval, dernier évêque d'Orléans, incroyant notoire, apostat, roué, dépravé « un des hommes les plus hardis et déshonorés de France » selon le baron de Frénilly. Le fermier général Grimod de la Reynière, qui avait épousé une Jarente, nièce de M^{gr} de Jarente-La Bruyère, fait également partie de ce groupe étonnant.

M^{sr} de Jarente avait été nommé à l'évêché de Digne par l'influence du marquis du Muy auprès de Fleury. Les Félix du Muy parvenus à Versailles au début du règne de Louis XV ont une position inégalée. C'est le cardinal de Fleury qui a fait venir la marquise du Muy, qu'il avait bien connu dans son évêché de Fréjus, pour occuper la place de sous-gouvernante des Enfants de France, puis son mari devient sous gouverneur, Lieutenant général en Provence, son fils aîné, Lieutenant général, menin du Dauphin, puis Premier maître d'hôtel de la Dauphine, et le cadet sera le comte du Muy, maréchal de France, ministre de la Guerre de Louis XVI. Une fois à la cour les Félix, marchand juifs d'Avignon, parvenus dans le second ordre au XVI^e siècle grâce aux emplois dans les commissariats et fournitures de la marine à Marseille, très proches parents de Valbelle, puis passés sur les galères et au Parlement d'Aix, marquis du Muy par lettres patentes de 1687, veulent se faire consacrer grands seigneurs en Provence : ils font ériger leur terre de La Reynarde à Marseille en comté, achètent le comté de Grignan des Simiane. On voit bien dans les correspondances que les rapports avec les parents demeurés en Provence sont des rapports de clientèle à l'italienne, c'est-à-dire que M. du Muy se chargeait des demandes parisiennes et que les autres surveillaient leurs intérêts en Provence, les d'Agay de la terre du Muy par exemple, qu'ils traversaient fréquemment. Outre M^{sr} de Jarente, le marquis du Muy fit nommer le jeune abbé de Charleval à l'évêché d'Agde en 1740. « Il n'y a que son mérite qui a été soutenu par de bons patrons qui puisse avoir contribué qu'on ait pensé à lui pour une place aussi distinguée » écrit son frère qui rappelle le rôle du marquis du Muy « notre grand protecteur »³⁶ auprès du Cardinal de Fleury, encore plus grand protecteur. L'ancien évêque de Fréjus a constamment protégé les familles de son ancien diocèse et on ne compte plus les brevets de garde-marine, les prieurés pour payer les études à Saint-Sulpice, les canonicats procurés aux enfants de ses anciens diocésains.

Les Félix du Muy sont de bons parents pour tous les Provençaux comme les demoiselles de Forbin-Gardanne placées à Saint-Cyr puis chanoinesses, le jeune d'Audibert de Ramatuelle, enseigne de vaisseau, tué au combat de Guichen d'avril 1780 apostillé comme « parent du maréchal du Muy », ou un gendre de leur cousine marseillaise, M^{me} de Boisson née Fortia, JB de Milhé de Saint-Victor en 1772³⁷.

C'est un modeste officier, quelque temps marin, qui est à l'origine de la fortune des Galliffet, marchands delphinois d'Avignon, agrégés à la noblesse en Provence et au Comtat. Joseph de Galliffet d'Honon s'installe à St Domingue en 1695 où il devient gouverneur de Sainte Croix et commandant

36. Cf. le livre de raison du marquis de Cadenet-Charleval cite par Pierre THÉUS in *La Fondation d'un village de Provence au XVIII^e siècle, Charleval, 1741*; Aix-en-Provence, 1956, p. 36.

37. Cf. Jean-Denis BERGASSE, *En Languedoc et en Provence, un officier sous Louis XV, Jean-Baptiste de Milhé de Saint-Victor (1723-1813)*, Cessenon, 2006, p. 171 et sv.

des colonies françaises de l'Île en 1698. Il profita de sa place pour se livrer à la piraterie et au trafic des esclaves avec les boucaniers de l'île de la Tortue. Nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1703, il ne quitta pas Saint Domingue où il était très impopulaire à cause de ses exactions. Cet aventurier du Grand siècle mourut en 1706 à Paris, léguant plus d'un million de livres au fils de son frère aîné – ce qui prouve qu'il avait du pas mal trafiquer aux Îles - avec cette clause spéciale: « pour acheter des terres en Provence ». Celui-ci, Louis-François, marquis de Galliffet, Lieutenant général des Armées du Roi, attendit un peu avant de réaliser ce vœu et acquit en 1764 des héritiers du maréchal de Villars la principauté de Martigues pour deux millions de livres. Les Galliffet furent reconnus princes de Martigues par arrêt du Conseil de 1777 et du Parlement en 1787. Le marquis de Galliffet, mestre de camp du Régiment de la Reine-Cavalerie, maréchal de camp, lieutenant général de la province de Bourgogne, gouverneur de Mâcon, épousa une Lévis, nièce du maréchal de Lautrec, reçue aux Honneurs de la Cour en 1753. Ils furent les parents de la duchesse de Richelieu, seconde épouse du fils aîné du maréchal. Devenus riches et puissants, à Paris comme en Provence, acquéreurs des marquisats de Salernes et Buoux, – avec les Valbelle et d'Albertas, c'est probablement une des plus riches famille de Provence au XVIII^e siècle – les Galliffet sont apostillés comme parents et protecteurs de marins provençaux.

À la toute fin du siècle on voit arriver à Versailles le jeune baron de Glandevès, à la fois héritier d'un très grand nom de Provence parfaitement inconnu à la cour sauf par les amiraux et marins de la famille qui l'ont rendu fameux, et de l'immense fortune de son aïeul Roux de Corse³⁸, qui lui donnent les moyens de soutenir son rang. Il a quitté les gardes marine au bout d'un an en 1784, pour devenir officier dans les gardes du corps du Roi, épouser une Rohan-Chabot, devenir l'ami du comte d'Artois, qui le récompensera sous la Restauration par la pairie et le gouvernement des Tuileries. Le jeune marquis de Blacas d'Aups arrive lui bien ruiné à Versailles, au régiment de Noailles-Dragons, pour chercher fortune... il trouvera après bien des vicissitudes, de misère et de gloire un duché, un ministère, des ambassades et beaucoup d'or.

Dans le groupe des Provençaux pourvus de charges de cour au XVIII^e siècle, on peut, par exemple, citer l'abbé de Colla de Pradines, aumônier de la comtesse d'Artois³⁹.

38. Sa mère avait eu une dot de un million de livres!

39. Liste de l'almanach de la cour de 1776 : Abbés de Castellane et d'Audiffret, aumôniers du Roi, M^{sr} de Sabran, évêque de Nancy, Premier aumônier de la Reine, abbé de Sinéty, aumônier du comte d'Artois, abbé de Colla de Pradines, aumônier de la comtesse d'Artois, abbé de Pontevès, aumônier de Madame Adélaïde, abbé d'Agoult, aumônier de Madame Sophie, abbé de Puget, précepteur des Pages; chevalier d'Agoult, aide-major des gardes du corps, chevalier d'Aymar, sous brigadier des mousquetaires du Roi, comte de Raymond-Modène, Gentilhomme d'honneur de Monsieur, marquis de Sinéty, Premier maître d'Hôtel de Monsieur, chevalier de

Les abbés surtout sont en bon nombre, c'est un peu depuis le règne de Louis XIV et le ministère de Fleury, une spécialité provençale et des méridionaux en général qui se repassent les places d'aumôniers du roi : en 1784 on comptait 24 évêques provençaux sur 157⁴⁰. C'est même une des conclusions de la Journée d'Études du Centre de Recherche du château de Versailles de juin 2006 sur le thème des Méridionaux et la Cour, au moment de l'installation de la cour à Versailles en 1682. Les Méridionaux sont pauvres en ducs, en maréchaux de France, en grandes charges de la Cour mais sont prépondérants en prélats qui n'ont pas manqués de jouer la carte du népotisme.

C'était 24 protecteurs, sollicitateurs et quémandeurs de plus pour leurs neveux provençaux, qui compensaient la faiblesse de la représentation provençale dans les hauts grades de l'Armée et les ministères. Dans certains cas, ce sont les marins qui ont fait les évêques, qui sont la consécration des abbés des familles d'amiraux ou de marins notoires. Tout cela est à replacer dans une manœuvre générale des familles provençales dans leur course vers la fortune et la gloire.

LES HONNEURS DE LA COUR, NÉCESSITÉ DE LA FIN DU SIÈCLE

Jean-François Solnon⁴¹ raconte l'histoire de M. de Montfalcon, bon gentilhomme de province qui, à la suite d'une belle action fut pourvu de la place de major dans une petite ville et de la croix de Saint Louis. Il réussit ensuite à prouver devant Chérin qu'il descendait de l'authentique maison d'Adhémar que l'on croyait éteinte depuis longtemps et fut présenté à la cour comme le comte d'Adhémar. L'année suivante, il obtenait la place de colonel commandant du régiment de Chartres-Infanterie « Tant il est vrai

(suite note 39)

Gras, Aide major de Monsieur, marquis du Muy, Premier Maître d'Hôtel de Madame, M. de Camelin, sous-gouverneur des pages du comte d'Artois, M. de Fontblanche, lieutenant de vénerie du comte d'Artois, M. Charbonnier de La Robolle, Avocat général du comte d'Artois, marquise de Trans, dame de compagnie de la comtesse d'Artois, marquis de Vintimille, chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois, comtesse de Seguins-Vassieux, sous-gouvernante du duc d'Angoulême, marquise de Causans, dame de compagnie de Madame Elisabeth, marquis de Castellane, dame de compagnie de Madame Victoire, marquis de Castellane, Chevalier d'Honneur de Madame Sophie. Ce qui fait en tout 23 personnes réparties dans à peu près toutes les maisons royales et princières.

40. Soit 15,3 %, ensemble qui comprenait : - des familles comtadines, Pelissier de St Ferréol, des Achards de la Baume, Suarez d'Aulan, Raffélis de Saint Sauveur, des Laurents :

- des familles parlementaires aixoises, Morel de Mons, Pisani de La Gaude, d'Estienne de Saint Jean, Reboul de Lambert, du Quaylar, Séguiran,
- des familles de marins, Tressemanes-Brunet, Suffren, Roux de Bonneval, Bausset-Roquefort,
- des familles de cour, Vintimille-Lascaris, 2 Castellane, Sabran, Grimaldi-Cagnes.
- des familles d'ancienne extraction, Roux de Laric, Lafont de Savines, 2 Jarente.

41. Jean-François SOLNON, *op. cit.*, p. 497 et sv.

que les honneurs de la cour aident à faire carrière». S'en apercevant également, les nobles provençaux d'anciennes lignées mais demeurées en leurs antiques castels, suivent donc cette mode, ou plutôt ce qui est une nécessité si l'on est pas une famille de cour connue et reconnue. Pour certaines familles, les preuves sont aisées à produire, pour d'autres c'est plus laborieux, voire un échec, mais on tente sa chance, on investit beaucoup de temps et d'argent : il s'agit, en dehors de l'orgueil de certains noms, d'aider ses fils dans leurs carrières, leur avancement, d'être connu du roi, de faire sortir sa famille de l'anonymat que confère une vie provinciale. Le plus célèbre exemple de toute l'histoire littéraire est la présentation de Chateaubriand et sa journée à la chasse du roi, dans les *Mémoires d'outre-tombe*. Pour les Provençaux nous avons retrouvé la correspondance et le dossier des preuves Villeneuve-Bargemon aux Archives du Var.

La branche des Villeneuve, barons de Vaucluse, seigneur de Bargemon, (Var), appelés marquis de Villeneuve-Bargemon avait eu à surmonter un affront en 1727, quand M. de Villeneuve de Bargemon demanda à ce que sa terre de Bargemon soit érigée par le Roi en marquisat ; ce n'était pas la branche la plus démeritante des Villeneuve, tant pour les emplois que les alliances, mais non la plus fortunée non plus. Cependant le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence s'opposa à cette érection « Je lui mande, écrit le maréchal à l'Intendant Le Bret, que je n'ai jamais ouï parler ni de lui, ni de sa terre, qu'il est bien vrai qu'on dit à la cour qu'en Provence il ne faut qu'un fief de vingt cinq écus de rente pour faire un marquis, puisqu'il y en a plusieurs exemples ; mais comme cela ne me regarde point, vous croyez bien que je ne m'en mêle guère »⁴². À la fin du siècle ils ressentirent le besoin de bénéficier de meilleurs appuis qui auraient peut-être permis, s'ils les avaient eu, de faire ériger Bargemon en marquisat. Cela ne les empêchait pas de prendre ce titre dans leurs actes. Ils le consacrèrent en faisant leurs preuves pour les honneurs de la cour ou les carrosses du roi.

Le comte de Villeneuve-Bargemon⁴³ eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre Sa Majesté à la chasse le 16 mars 1788 et raconte la chose à son père, le marquis de Villeneuve-Bargemon en des termes qui se rapprochent du récit de Chateaubriand et de tous les récits connus, mais ce qui est plus intéressant est l'explication et le commentaire qu'il donne à son père : « Il sera bon même d'en faire un abrégé pour rester dans nos archives comme un monument honorable pour la famille. Si vous veniez dans ce pays-ci actuellement, vous verriez par vous-même, combien il est avantageux pour votre famille que ce soit une chose faite, toutes les

42. Cité par Alfred BABEAU dans *Le maréchal de Villars, Gouverneur de Provence*, Paris, 1892, p. 216.

43. Charles, comte de Villeneuve-Bargemon, (1749-1827), capitaine de grenadiers du Régiment Royal-Roussillon Infanterie, chevalier de Saint-Louis, capitaine de la garde constitutionnelle de Louis XVI aux Tuileries.

personnes qui prennent véritablement intérêt à nous, nous en ont félicité; l'ancien évêque de Sèes nous disait l'autre jour que cela avait fait un fort bon effet et qui influerait sur l'avancement de mon frère dans l'état ecclésiastique, tout comme au mien⁴⁴. Dans plusieurs bonnes maisons que nous fréquentions on l'a vu avec grand plaisir et on nous en a fait compliment. Ce qui prouve aussi le cas qu'on en fait, c'est que quelques personnes de notre province, gens de nom cependant, en ont paru jaloux; il est constant que dans la circonstance présente, la chose est d'autant plus honorable que je ne suis que capitaine d'infanterie, et que notre maison n'a dans ce moment-ci aucune faveur et qu'il y a douze ou treize ans le nom de Villeneuve avait du discrédit à cause des affaires de Madame de Saint Vincent⁴⁵, du marquis de Trans⁴⁶, etc. ainsi ce n'est qu'à la bonté des preuves que nous devons la chose. Il n'est pas douteux que la roue de la fortune remette quelque jour notre maison dans le rang illustre⁴⁷ où elle a été en diverses époques, et dans ces temps là les honneurs de la cour seraient moins flatteurs. Du reste je crois que nous sommes la seule branche qui se soit soumise à faire les preuves en règle pour cela. (...) Le travail dont vous vous étiez fait un amusement pour votre satisfaction et pour contenter votre goût naturel, est devenu un des plus essentiels que vous eussiez pu faire pour votre famille. M. de Saint Laurent, notre ancien colonel en second, me disait hier que le comte d'Avancourt, d'une des premières maisons de Bretagne pour l'ancienneté et l'illustration, était hier depuis plus de quatre ans à travailler au cabinet de M. Chérin pour le mettre en règle, que la recherche des actes lui coûtait déjà plus de dix mille livres et que cela n'était pas fini (...). Outre l'honneur de la famille en général, étant sur les lieux et commençant à être assez connu, j'y participe personnellement d'une manière plus particulière ainsi que mon frère, cela me donnera des facilités pour mon avancement, les personnes qui peuvent y

44. La Révolution a empêché de vérifier ces propos. Son frère Louis, chanoine de Saint Sauveur fut nommé évêque de Gap en 1817. Un autre frère, l'abbé de Saint Auban, était chanoine-comte de Saint Victor de Marseille.

45. La présidente de Fauris de Saint Vincent, fille du marquis de Villeneuve-Vence avait eu une conduite de « débauchée » – elle fut notamment la maîtresse du maréchal de Richelieu – et avait dû être enfermée dans un couvent.

46. Le marquis de Villeneuve-Trans, déjà rencontré, avait brusquement démissionné du service en 1774, mais nous ne savons pas quel scandale ou affaire l'avait causé.

47. Cela s'est produit sous la Restauration avec les cinq frères Villeneuve-Bargemon, ses neveux, préfets, députés ou membres de l'Institut.

48. La marquise de Villeneuve-Trans, dame de compagnie de la Comtesse d'Artois, née Chamillart de La Suze. La branche la plus en vue de cette famille à la fin du XVIII^e siècle est celle d'Alexandre-Gaspard de Villeneuve, marquis de Vence (1704-1774), lieutenant au Régiment du Roi-Infanterie. Il dut quitter le service en 1724, « ayant perdu l'espoir d'un avancement prochain par la mort du duc d'Orléans, Régent, qui l'honorait de sa protection ». Il avait épousé l'arrière-petite-fille de Madame de Sévigné, fille du marquis de Simiane, Premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Leur fils aîné Alexandre, marquis de Vence, colonel du Régiment Royal-Corse Infanterie, maréchal de camp, épousa une La Rochefoucauld et leur petit-fils,

contribuer font valoir ce titre. Madame de Trans⁴⁸, avant même que je l'en eusse priée personnellement avait déjà prévenu mes désirs à ce sujet (...) il y a dix jours qu'elle a témoigné au ministre de la Guerre combien elle s'intéressait à mon avancement et elle a mis en jeu M^{me} la comtesse de La Suze, sa mère, parente de Madame de Brionne, laquelle lui a demandé pour moi une majorité en premier. En allant remercier ces dames, j'ai vu par la réponse qu'a fait M^{me} la comtesse de La Suze, que le ministre son parent, lui avait donné bonne espérance.

Pour certaines autres familles du premier rang de Provence, monter dans les carrosses du Roi est une chose moins essentielle que pour nous, notre maison a dans ce pays ci l'avantage de passer pour la première de Provence, mais elle a le désagrément qu'outre plusieurs branches bâtardes, il y a quantité d'autres familles de Villeneuve qui multiplient singulièrement dans ce pays-ci les individus qui portent ce nom et que nous venons de caractériser notre branche de Villeneuve-Bargemon, comme une des premières de la maison de Villeneuve en Provence, les maisons de Sabran, Castellane, Pontevès ont l'avantage que leurs noms sont moins connus et qu'ils ne sont en général portés que par les individus de cette maison (...) »⁴⁹. On ne saurait être plus clair et plus explicatif sur les raisons pratiques des Honneurs de la cour : honneur de la maison, éviter d'être confondu avec des homonymes et parvenus, élabousser un peu ses compatriotes du même rang, obtenir de l'avancement rapide tant pour les officiers que pour les abbés, en bref remettre sa famille sur la voie de la fortune. Le jeune présenté commence à prendre des habitudes de cour et écrit à son père : « Vous verrez qu'il est à propos que vous écriviez des lettres de remerciements, une à M. le Grand Écuyer et une à M. l'abbé de Lorraine, son oncle, vous en verrez les motifs, en ceci quoique la chose me soit personnelle il est pourtant vrai qu'elle est flatteuse pour l'honneur de la famille et que par conséquent, vous qui en êtes le chef y êtes le plus intéressé »⁵⁰. Les Villeneuve-Trans (5 fois avant les Villeneuve-Bargemon) ou les Vintimille (11 fois entre 1739 et 1788) et les autres familles provençales installées à la cour depuis plusieurs générations n'avaient pas besoin de se soumettre à cette épreuve des recherches de preuves de filiation noble jusqu'à l'an 1400 devant le redoutable M. Chérin. D'autres familles anciennes de marins de Provence et du Comtat venaisin s'y soumirent : dans la famille de Grasse, le marquis de Grasse-Limermont, chef d'escadre des armées navales en 1782, les fils du mar-

(suite note 48)

maréchal de camp fut pair de France en 1818. Un des « moteurs » de cette branche fut Claude-Alexandre de Villeneuve, comte de Vence (1702-1760), page du duc d'Orléans, lieutenant général, commandant pour le roi en Poitou, Saintonge et Aunis, grand collectionneur de livres, de tableaux et d'estampes à Paris.

49. Lettre de Paris, 10 mars 1788, Archives départementales du Var, Série J, Papiers Villeneuve-Bargemon.

50. Lettre de Paris, 19 février 1788, id.

quis des Isnards en 1780, le vicomte de Pontevès-Giens, lieutenant de vaisseau en 1769⁵¹, le comte de Capellis de Vernières, lieutenant de vaisseau, en 1785, devint capitaine de vaisseau en 1786, et contre-amiral au service de la Russie, François-Lazare, marquis de Pontevès-Maubousquet, colonel du Régiment d'Infanterie Italienne-Corse, brigadier d'Infanterie, frère d'un aumônier du Roi, le marquis de Gras-Préville, en 1787, Antoine-Elzéar, vicomte de Flotte-Roquevaire, officier de marine et marié à une nièce de Suffren, en 1783, la comtesse de Sabran, femme de l'amiral en 1769, le marquis et la marquise de Sabran en 1741 et 1764. Melchior de Renaud, marquis d'Aleins, est reçu aux honneurs de la cour en avril 1786. Il est le neveu d'un capitaine de vaisseau, le chevalier d'Aleins qui est promu chef de division des Armées navales en mai 1786⁵²...

On voit que presque toutes ces familles sont des familles de marins et d'amiraux, le comte de Villeneuve-Bargemon avait raison, les honneurs de la cour donnaient des facilités pour l'avancement. Les Suffren – qui ne répondaient pas aux critères des preuves exigées pour monter dans les carrosses du roi – eurent les honneurs de la cour en 1784 et 1787, mais là c'est l'amiral qui a provoqué les honneurs de sa famille.

Les protections dont on a besoin et qu'on invoque ne se limitent pas à des Provençaux bien en cour, ni à des Provençaux tout court. Les sphères d'influence sont nombreuses et subtiles au XVIII^e siècle et beaucoup de nos familles se rattachent soit à des Provençaux influents de Paris ou d'ailleurs, soit à des réseaux de personnalités et de parents parisiens qui complètent utilement le réseau versaillais.

Les protections, la mise en place de réseaux ne rendent pas obligatoire un établissement à Paris ou à la Cour. Il faut en avoir les moyens et le goût. Si à peu près tous les gentilshommes qui servent passent à Paris et Versailles une fois dans leur vie, et tous ceux qui ont des procès pendant devant le conseil du roi, beaucoup répugnant à s'y fixer. « La vie de Paris ne me plaît pas. Elle n'est bonne que pour les intrigants, les ambitieux ou les jeunes gens » écrit M. de Bruny de Chateaubrun au conseiller de Nicolaÿ⁵³.

51. Il fut ensuite chef de division des armées navales, chevalier de Saint Lazare et N.D. du Mont Carmel, de Saint Louis et de Cincinnatus, membre de l'Académie de marine, et sa femme présentée en 1788, juste après son mariage.

52. On peut aussi énumérer d'autres familles provençales reçues aux honneurs de la cour, les Sinéty à partir de 1760, les Quiqueran-Beaujeu en 1758 et 1771, les Vincens de Causans à partir de 1768, les d'Agoult en 1770, les Simiane en 1777, les d'Ancezune-Cadart, ducs de Caderousse, en 1738, les Berton des Balbes, ducs de Crillon à partir de 1767, les Forbin à partir de 1754, les Gombert en 1780, les Gantès en 1765, les Galliffet à partir de 1753, les Galléan en 1770, les Cambis en 1752, le chevalier de Grille d'Estoublon fils, frère et petit fils de marins en 1787, les Lopis de La Fare en 1778, les Glandevès en 1789.

53. Lettre du 28 septembre 1784, Bibliothèque municipale d'Arles, Papiers Nicolaÿ, M. 349. Il ajoute « Je ne suis plus de ces derniers et je n'ai jamais été des premiers. Si ce n'était cette grossesse de ma femme qui m'arrête, j'aurais quitté cette Sodome, non par crainte d'y être brûlé, nous ne sommes plus dans le temps des miracles, mais parce que je ne m'y plais pas surtout pour l'argent que j'y dépense ».

Ainsi, «à l'autre bout du Royaume», la noblesse provençale est atypique dans ses origines avec la noblesse «débarquée», sa mentalité de «gens» romaines, son organisation en corps depuis le XVI^e siècle, son développement sinon ses origines et ses préoccupations urbaines, la prédominance du parlement d'Aix, sa vie quotidienne, son attachement à l'ordre de Malte, aux galères et à la Marine. La fin de l'Ancien régime est marquée par une «francisation» des mentalités, un renversement de l'histoire des familles. On voudrait faire croire que ce n'est pas le Parlement qui a anobli les familles y parvenues mais que la vieille noblesse provençale a anobli le parlement! Le marquis de Vento des Pennes, marseillais, marin issu d'une des plus vieilles et riches lignées du patriciat italien de la ville s'oppose dans ses écrits à l'abbé Coyer et à sa théorie de la noblesse commerçante. En même temps il y a un repli autour d'une Provence mythique, indépendante, comtale ravivée par la convocation des États de 1787 et une union de tout le corps dans le service dans la marine royale à qui il a donné le meilleur de lui-même dans une longue marche qui sera brisée par la Révolution.

Frédéric d'AGAY